

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 738

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 84.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 84 supprime la possibilité pour le Préfet de déléguer aux Maires le contingent de logements réservés de l'État. L'examen en commission est revenu sur une suppression pure et simple des délégations tout en maintenant le principe selon lequel aucune délégation ne sera possible. La nouvelle rédaction entraîne un double système avec l'intervention prépondérante du Préfet de région.

Le présent amendement vise donc à supprimer cet alinéa et donc à maintenir les conventions de délégation consenties aux Maires.